

Date d'envoi de la convocation : 23 janvier 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Alexandre DANJEAN, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Hervé CAZENAVE qui a donné procuration à M. Sylvie LAVERGNE
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
M. Joris MONSEIGNE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 0

M. Philippe WILHELM est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 033-213302144-20200204- DL29012020-08-DE Date de réception préfecture : 04/02/2020 Page 1 sur 3

N° DL29012020-08 : Aménagement Durable des Stations – Chantier « Mobilités »

Plan de financement et demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Lacanau s'est résolument inscrite dans le dispositif d'Aménagement Durable des Stations piloté depuis 2015 par le GIP littoral aquitain afin de permettre une évolution contemporaine de la station balnéaire en véritable « ville océane », dans le respect des identités et des spécificités territoriales.

Avec l'achèvement en 2018 de la phase d'étude « Aménagement Durable de la Station », ont émergé deux chantiers prioritaires.

Le premier concerne les mobilités pour proposer, dans les 10 ans à venir, des solutions alternatives à la voiture individuelle et favorisant la ville des « courtes distances » promues dans notre plan local d'urbanisme. Pour définir la feuille de route à l'horizon 2030, un schéma des Mobilités a été engagé conformément à la délibération du 9 mai 2019.

Les orientations stratégiques et le plan d'action opérationnel du schéma des Mobilités 2030 ayant été validés en comité de pilotage le 10 décembre dernier, il est proposé pour cette année de travailler sur deux axes partagés avec les autorités organisatrices des transports et les partenaires au sens large puisque l'élaboration du schéma des mobilités 2030 s'est faite avec la participation des acteurs de la vie sociale, de la vie citoyenne et de la vie économique-touristiques proches des usagers.

Ces deux axes d'étude et d'expérimentation proposés pour 2020-2021 sont :

- D'une part, **l'étude de définition du pôle d'échange multi-modal (PEM) d'entrée de station.** Ce pôle doit favoriser le report modal en permettant aux résidents et visiteurs d'y laisser leur voiture individuelle pour privilégier, soit vers les plages soit vers Lacanau Ville et la métropole bordelaise ou le nord bassin et le nord du médoc, des modes motorisés partagés (covoiturage, autopartage) et/ou décarbonés (navette électrique) ou des modes doux, de sorte à ce que la voiture individuelle devienne progressivement minoritaire comme mode de déplacement sur le front de mer. Ce pôle d'échange multi-modal doit également proposer des services incitatifs comme une halte de réparation de vélo, une conciergerie... La création du pôle d'échange-multimodal, identifiée dans l'étude « Aménagement durable de la station » (action 3), est une action structurante du schéma des Mobilités 2030.
- D'autre part, **l'expérimentation de certaines actions proposées dans le schéma des Mobilités 2030.** Il s'agit au cours de ces deux années de tester des solutions de mobilités dans différents domaines (transports collectifs, modes doux), pour plusieurs publics. Le retour d'expérience permettra de valider la pertinence de l'action proposée et les conditions de mise en œuvre pour qu'elle réponde aux besoins des usagers. Les expérimentations proposées pour 2020-2021 sont : la desserte du front de mer par une navette électrique autonome, la liaison inter-quartiers via une navette express, les bornes de réparation des vélos en autonomie et la centralisation de l'information sur l'offre de déplacements sur la commune à travers des outils de communication adaptés...Un bilan de cette expérimentation sera présenté.

Le coût estimatif de ces axes pour 2020-2021 est de 160 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Pôle d'échanges multi-modal (60 000 € HT)		Expérimentations de solutions de mobilités (100 000 € HT)		Contribution totale en euros HT	Part totale (en %)
. Région Nouvelle-Aquitaine ou Nouvelle-Aquitaine Mobilités	30 000,00 €	50 %	20 000,00 €	25 %	50 000,00 €	31 %
. Département de la Gironde	5 500,00 €	9 %	10 000,00 €	11 %	15 500,00 €	10 %
. Autres partenaires (Europe, Etat, ADEME...)			25 000,00 €	44 %	25 000,00 €	16 %

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200204-
DL29012020-08-DE
Date de réception préfecture :
04/02/2020 Page 2 sur 5

. Autofinancement Lacanau et Communauté de communes Médoc Atlantique	24 500,00 €	41 %	45 000,00 €	20%	69 500,00 €	43 %
TOTAL	60 000,00 €	100 %	100 000,00 €	100%	160 000,00 €	100%

Considérant l'importance des transports dans notre vie quotidienne pour se former, aller au travail ou retrouver un emploi, se soigner...

Vu l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique du 22 janvier 2020,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

APPROUVE le plan de financement proposé.

ARTICLE 2

DEMANDE le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités, du Département de la Gironde, de l'Etat et de l'ADEME.

ARTICLE 3

SOLLICITE tout autre co-financement potentiel.

ARTICLE 4

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires et à signer tous les actes afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200204-
DL29012020-08-DE
Date de réception préfecture :
04/02/2020

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200204-
DL29012020-08-DE
Date de réception préfecture :
04/02/2020